

DELIBERATION N°2022.35
 Séance du 11 juillet 2022 à 17h30
Décision Modificative n°1 - 2022

L'an 2022, le 11 juillet 2022 à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la Salle des Mariages de la commune de Saint-Féliu d'Avall sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 28.06.2022 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL - MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Jean-Louis CHAMBON - suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	MM. Alain DOMENECH
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et excusé	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

(À noter par ailleurs que l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10.11.21 en vigueur jusqu'au 31.07.22 fixe le quorum au 1/3 des membres présents).

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du SMTBV ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 adopté par délibération n°2022.14 du 8 avril 2022 ;

La présente décision modificative DM n°1 vient modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer des dépenses et des ressources nouvelles. En fonctionnement des réajustements de crédits sont nécessaires pour parfaire l'écriture comptable.

La DM 1 n'entraîne aucune incidence sur les contributions des EPCI. Le bilan financier et les ajustements se feront lors du compte administratif.

Section de fonctionnement

Recettes

De nouvelles recettes ont été inscrites pour un montant total de 7 334.37 € :

- Des remboursements d'assurance relatifs à des salaires d'agents en arrêt de maladie à hauteur de 766.53 €.
- Des subventions pour 6 567.85 €

Pour équilibrer la section de Fonctionnement, il est proposé d'abonder les dépenses comme suit :

Dépenses

- Au chapitre 011 pour 5 424.53 € et
- Au chapitre 012 pour 1 909.85 €

Tableau récapitulatif en FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractères général		013 - Atténuations de charges	
TOTAL 011 :	5 424,53 €	TOTAL 013 :	766,53 €
012 Charges de personnel et frais assimilés		74 - Dotations, subventions, et participations	
TOTAL 012 :	1 909,85 €	TOTAL 74 :	5 900,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	
		TOTAL 75 :	0,84 €
		77 - Produits exceptionnels	
		TOTAL 77 :	667,01 €
TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT DEPENSES	7 334,38 €	TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT RECETTES	7 334,38 €

Section d'investissement

Nous avons reçu des notifications de subventions après le vote du budget le 8 avril 2022.

Lors du CA 2022, ces recettes seront prises en compte et auront une incidence favorable sur les contributions.

On équilibre les 225 002.00 euros de recettes en dépenses de la façon suivante :

OP 104 PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION - PPEV				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
1328	Autres subventions		84 090,00 €	Nouvelle notification de subvention

OP 108 ETUDE MISE A NIVEAU DIAGNOSTIC HYDRO ET TOPO				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études	1 800,00 €		Avenant : Suite à des données historiques erronées, travail supplémentaire qui a entraîné un surcoût de 1 800 €.

OP 109 ETUDE SENSIBILISATION TOUT PUBLIC				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €		Augmentation du prix de la vidéo, car du durée du film a été augmentée.

OP 111 ETUDE SYSTEMES D'ENDIGUEMENT				
<i>* Cette opération concerne l'ensemble des systèmes d'endiguement</i>				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
20311		2 670,00 €		Jeu d'écritures de sous-comptes interne mais nécessaire pour différencier les différentes phases de l'opération au long terme.
20312		-2 670,00 €		
20312		-35 106,00 €		
2031202		35 106,00 €		
20312135	Frais d'études	75 600,00 €		Concerne op 135 Sécurisation bassin Canohès
20312	Frais d'études	80 000,00 €		Etude GEOTECH SE Classe C
20312	Frais d'études	61 996,00 €		Canet chenal vert - Artelia
TOTAL		217 596,00 €		

OP 115 MISE EN ŒUVRE DISPOSITIFS SURVEILLANCE				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2188	Autres immobilisations corporelles	-11 010,00 €		Opération terminée. Solder l'engagement de dépense correspondant à la phase optionnelle qui ne se fera pas.

OP 1231 AP/CP LE BOULES				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
1622	Subvention région		9 000,00 €	Nouvelle recette

OP 128 DIGUE DES CAMPINGS				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
1327	Subvention FEDER		30 000,00 €	Nouvelle notification de subvention

OP 133 PAPI A5.1 REDUCTION VULNERABLE				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
1321	Subvention DDTM		-5 207,00 €	Amoindrir la subvention DDTM au prorata du marché notifié. Subvention FEDER Nouvelle notification de subvention
1327	Subvention FEDER		44 379,00 €	
TOTAL			39 172,00 €	

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 066-200087286-20220711-202235-DE



OP 135 SECURISATION BASSIN DE CANOHES				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études	-26 350,00 €		Virement des 26 350 € à l'op 111 pour bénéficiaire de la subvention
1321	Subvention DDTM		30 687,50 €	Inscription 2 notifications de subventions
1327	Subvention FEDER		18 412,50 €	
TOTAL		-26 350,00 €	49 100,00 €	

OP 138 AMENAGEMENT LE LONG DE LA TET				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études	-15 600,00 €		Virement de 15 600 € à l'op 111 (75 600 € pour le marché de la sécurisation du bassin de Canohès

OP 223 ETUDE FINALISATION PAPI COMPLET				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études	46 000,00 €		Besoin de 50 000 € supplémentaire car le PAPI complet est estimé à 100 000 € et il sera engagé en 2022.
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €		
TOTAL		50 000,00 €		

OP 224 ETUDES HYDRAULIQUE VILLELONGUE				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études	15 000,00 €		Besoin de 15 000 € car le marché notifié est supérieur à l'initial car tranches optionnelles

INVESTISSEMENT HORS OPERATION				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
2031	Frais d'études (VIRT OP 108)	-1 800,00 €		On avait prévu des crédits en cas de besoin (non contribués) Virement de crédits aux opérations concernées
2188	Autres immobilisations (OP109)	-9 634,00 €		
TOTAL		-11 434,00 €		

SYNTHESE DES CREDITS VOTES

BP + DM 1			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP	4 919 763,16 €	BP	4 919 763,16 €
DM 1	7 334,38 €	DM 1	7 334,38 €
Total	4 927 097,54 €	Total	4 927 097,54 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP	10 230 610,58 €	BP	10 230 610,58 €
DM 1	225 002,00 €	DM 1	225 002,00 €
Total	10 455 612,58 €	Total	10 455 612,58 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 066-200087286-20220711-202235-DE



Sur proposition du président, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

1. de voter par chapitre les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif tel que figurant dans le document budgétaire annexé ;
2. de valider les masses budgétaires telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

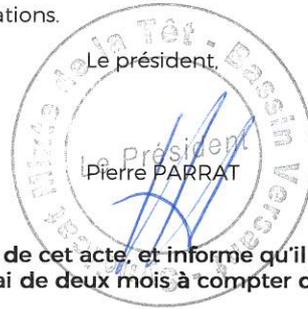
Ont signé le Président et le Secrétaire de Séance au Registre des Délibérations.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 066-200087286-20220711-202235-DE



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.